



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 21 décembre 2020

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 51

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2020 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 161 excès de vitesses ;
- 3 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 5 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 11 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 7 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 6 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 7 faits de refus de priorité ;
- 17 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 28 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 22 décembre	Matin	N77 Auxon / Chamoy
	Après-midi	D 396 Bar-sur-Aube / Ville-sous-la-Ferté
	Après-midi	Avenue du Lt M. Taittinger à Saint-Parres-aux-Tertres
Mercredi 23 décembre	Après-midi	Avenue Général Leclerc à La Rivière-de-Corps
	Après-midi	RD 1 F Courteranges / Géraudot
	Après-midi	D 441 Rhèges
Jeudi 24 décembre	Matin	Route d'Auxerre à Saint-André-les-Vergers
Vendredi 25 décembre	Après-midi	D 60 Barberey-Saint-Sulpice / Grange-l'Evêque

Adapter sa conduite aux conditions météorologiques

Sur la route il convient de toujours adapter sa conduite aux conditions météorologiques (Pluie, brouillard, neige, verglas...), et aux conditions de luminosité, en réduisant sa vitesse et en respectant les distances de sécurité. Sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier, en cas de visibilité inférieure à 50 mètres, les vitesses maximales sont abaissées à 50 km/h.

En cas de pluie une vitesse trop élevée peut entraîner des risques de dérapage et donc des accidents. La chaussée mouillée réduit l'adhérence des pneus.

La mauvaise utilisation des feux de brouillard est punie d'**une amende forfaitaire de 135 €**.

- En cas de Brouillard : Allumez vos feux de croisement ainsi que vos feux de brouillard avant et arrière.
- En cas de forte pluie : Allumez vos feux de croisement ainsi que vos feux de brouillard avant uniquement.



Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

